

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF

Engagement Citoyen et Fraternel

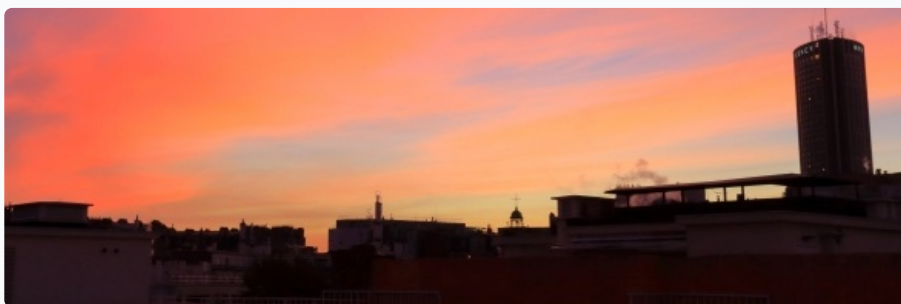
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque, Fraternité

N° TROIS

janvier 2021



EVENEMENTS MAJEURS



Lever de Soleil sur Paris Porte Maillot

CLUB-ECEF au premier semestre 2021

2021, beaucoup l'attendaient comme une année vraiment nouvelle. Ce n'est pas le cas en ce premier mois, le temps long, les contraintes de COVID perdurent. Néanmoins au nom du CLUB-ECEF recevez nos meilleurs vœux pour une année plus paisible et qui ouvre à chacun des perspectives.

Pour le CLUB-ECEF quelles sont-elles ?

Il y a le débat reporté d'octobre 2020 à juin 2021 avec pour thème « **Quatre événements/textes fondateurs de la République et des religions avec leurs célébrations annuelles pour la libération de l'homme et sa responsabilisation pour les progrès de la société** ». Nous voulons l'enrichir sur la notion du bien commun dont COVID souligne l'importance et qui, ces deux dernières années, fut significativement abordé dans des écrits de plusieurs autorités (voir rubrique ci-après).

Il y a la laïcité tant d'actualité suite aux récents événements dramatiques et dans le thème du respect des principes de la République. Nous souhaitons approfondir l'approche faite par le CLUB-ECEF dans son premier ouvrage en traitant **du Caractère laïque de la République au Comportement laïque du citoyen** (voir dernière rubrique).

Il y a **nos propositions d'actions**, toutes conçues en vue d'une meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la République, chacun ou la République dans son intégrité : on ne choisit pas chez l'autre ce que l'on accepte. Elles sont conçues en tant que rites tant les rites font le ciment d'un ensemble de personnes qui veulent faire société. Elles répondent, corrigent des évolutions de la société durant le dernier demi-siècle, lesquelles demandent, pour toujours faire société, la réhabilitation ou la création de rites. Elles portent sur trois champs : **la coéducation par les parents, l'éducation par les écoles, les rites d'accessions à la citoyenneté et à la naturalisation pleines et entières.**

Cela fait cinq thèmes, chacun avec son groupe de travail et tous avec trois objectifs : le débat, un nouvel ouvrage sur ces thèmes et actions avec leurs POURQUOI et leurs COMMENT, et la préparation de premières concrétisations pionnières de chacune d'entre elles au dernier trimestre 2021.

Qui sommes-nous ?



CLUB-ECEF : du Caractère laïque de la République au Comportement laïque du Citoyen

Laïcité, on entend, on lit ce mot dans tous les médias, tous les jours et de multiples fois notamment sur le thème du respect des valeurs de la République. Il est souvent accompagné d'un qualificatif montrant que nombre de ceux qui s'expriment considèrent qu'il ne se suffit pas à lui-même.

Le mot Laïcité est absent des textes fondamentaux de la République (DDHC, Constitutions, Loi de 1905).

Le seul vocable présent dans ces textes est l'adjectif « laïque » dans les constitutions de 1946 et 1958 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Ces quatre qualificatifs sont explicités, affirmés par les articles de ces textes qui expriment les valeurs correspondantes de la République. Il faut noter que, si les textes des constitutions précédentes et de la DDHC de 1789 ont été proclamés en présence et/ou sous les hospices d'une « entité supérieure » soit l'«*Etre suprême* » soit «*Dieu*», les constitutions de 1946 et 1958 le furent exclusivement «*par le peuple français*».

Ainsi, alors que le vocable « laïcité », substantif, donc exprimant une entité, pourrait faire penser qu'il s'agit d'un mode de pensée en parallèle, voire en concurrence, avec d'autres mode de pensée comme le sont les religions, le « Caractère laïque de la République » ne le peut : d'une part il s'agit d'un caractère, qui comme tout caractère se traduit en comportement, d'autre part il n'y a pas d'entité supérieure au peuple qui l'a proclamé. Autre conséquence, toute analyse comparative entre religion et république ne peut pas concerner ce qui est de la relation à l'entité supérieure, Dieu ou autre, la relation verticale ou le cru, elle ne peut concerner que la relation horizontale : à l'autre... au peuple français et à la République qu'il s'est donnée.

C'est pour ces raisons, que le CLUB-ECEF, dès son origine, et, comme il l'a traduit dans son ouvrage « République et Religions, des valeurs communes pour une fraternité partagée », a choisi de traiter du « **Caractère laïque de la République française** ».

Ce caractère laïque de la République se traduit notamment par :

- Le fait que l'Etat est neutre au regard des religions,
- Le fait que l'Etat ne discrimine personne en raison de sa croyance, demande à chacun de faire de même et demande aussi aux employeurs de faire de même,
- Le fait que l'Etat ne discrimine personne en raison de sa croyance ni pour l'éducation, ni pour la formation professionnelle, ni pour la culture.

En fait l'Etat reconnaît chacun quel que soit sa croyance (lui assurant aussi l'exercice de son culte) et donc dans son intégrité et ce pour toutes les natures d'interactions de chacun dans sa vie sociale.

Ainsi par son **Caractère laïque, la République** donne au citoyen le droit à ne pas être discriminé de par son origine, sa race ou sa religion... il donne au citoyen le devoir de ne pas discriminer l'autre ... et par **la Fraternité**, troisième composante de sa devise, **la République** donne aussi au citoyen le devoir de contribuer à ce que l'autre ne soit pas discriminé.

On peut donc parler d'un **Comportement laïque du citoyen**.

Publication Ouvrage

INSTANCES ETATIQUES



Attributions Ministre déléguée à la Citoyenneté et Actions proposées par le CLUB-ECEF

La Newsletter N°UN comportait une première information sur la Ministre déléguée à la Citoyenneté auprès du Ministre de l'intérieur, Marlène Schiappa, nommée en juillet 2020. La Newsletter N°DEUX présentait le contenu de nos échanges avec son Conseiller pour la prévention des atteintes à la citoyenneté. Cette démarche est en toute cohérence avec le fait que le CLUB-ECEF a identifié la Citoyenneté comme une des trois exigences pour faire société avec le Caractère laïque et la Fraternité (ouvrage « République et Religions - des valeurs communes pour une fraternité partagée »). Ci-après sont détaillées les attributions de la Ministre et les propositions d'actions du CLUB-ECEF qui leurs correspondent.

« Elle a autorité sur la direction générale des étrangers en France et sur la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Elle favorise l'exercice des droits et le respect des devoirs attachés à la citoyenneté. Elle participe à la définition de la politique d'accès à la citoyenneté. Elle est chargée de veiller au respect du principe de laïcité. Elle veille au respect du droit d'asile. Elle prépare et met en œuvre les actions en matière de politique d'intégration des étrangers en France ». **Correspondent à ces attributions les propositions de révision du rite d'accueil dans la citoyenneté (naturalisation) et de révision du rite de citoyenneté ou remise de la carte électorale.**

« Elle a autorité sur le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour tous les sujets relatifs à la prévention. Elle contribue à la prévention de la délinquance, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les dérives sectaires. Elle veille, dans le cadre de la stratégie de lutte contre le séparatisme, à la défense des valeurs de la République et au renforcement de la cohésion nationale. Elle est associée par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la définition des actions pédagogiques en milieu scolaire sur l'ensemble de ses attributions. ». **Correspondent à ces attributions, d'une part, les propositions de création du rite de la famille parentale et de celui du parrainage civil, d'autre part, les propositions de création d'une cérémonie républicaine de rentrée scolaire et d'une formation au caractère laïque de la République et au fait religieux au temps présent. S'appuyant sur ces convergences, il revient au CLUB-ECEF de progresser vers la concrétisation de ces propositions.**

Rite famille parentale et parrainage civil

Rite naturalisation Citoyenneté

Formation caractère laïque et enseignement fait religieux au temps présent

Cérémonie républicaine de rentrée scolaire

PARTENAIRES ET CORRESPONDANTS



Événements/Textes confirmant la convergence des valeurs République et Religions

Pour le CLUB-ECEF, l'analyse des convergences des valeurs des religions avec les valeurs de la République au bénéfice d'une meilleure reconnaissance entre chacun et la République et entre chacun et l'autre, passe aussi par la connaissance des convergences des valeurs des religions entre elles, toujours sur le plan du vécu.

Il est dans les engagements du CLUB-ECEF de mettre en lumière les actes fraternels visant un meilleur Vivre Ensemble et donc une meilleure reconnaissance. Le CLUB-ECEF a ainsi décidé de consacrer en 2021 une rubrique de ses newsletters à des textes ou événements illustrant ce chemin.

Ce recensement non exhaustif de sujets éclairants et inspirants commence en 2016, année de fondation du CLUB-ECEF. Les deux sujets abordés dans cette Newsletter N°3 pour initier cette rubrique se situent au Maroc et en Tchétchénie avec deux initiatives internationales. Elles figuraient déjà au chapitre Islam de notre ouvrage « République et Religions – des valeurs communes pour une fraternité partagée ». Elles soulignent que des savants et responsables musulmans, dans un environnement complexe marqué par le mal moderne du terrorisme, s'organisent pour traiter les sujets d'actualité sensibles, pour dénoncer les sectes, les dérives et l'extrémisme en montrant le vrai Islam.

Si ces deux sujets parlent de l'Islam, cela ne signifie aucunement que cette rubrique ne traitera que de l'Islam.



Evènement : Conférence Islamique Internationale de GROZNY

Date : 25-27 Août 2016

La capitale de la République de Tchétchénie accueille 200 Oulémas venus de nombreux pays à majorité musulmane (Algérie, Egypte, Inde, Indonésie, Jordanie, Koweït, Maroc, Russie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen, et d'Europe). Ils échangent sur les frontières de leur identité religieuse collective sur le thème « **Qui sont les Gens de la Tradition et du consensus (Ahl al-Sunna wa-l-Jamaâ'a) ?** » pour :

- Définir l'identité de la communauté sunnite,
- Circonscrire le sunnisme contemporain et démarquer les groupes qui exercent des violences au nom de l'islam,
- Ecarter les chiïtes, les frères musulmans et les extrémistes hanbalites et wahhabites.

La conférence, sous l'égide du Président Ramzan Kadyrov, avec la fondation Tabah du Cheikh soufi yéménite Ali Al-Jifri, est présidée par Cheikh Al-Azhar, le Dr Ahmad al-Tayeb, doyen de l'Université du Caire, et le grand mufti d'Égypte, Cheikh Chawki Allam, conseiller du Président Sissi. Dans son communiqué, elle a précisé :

- Les sunnites sont les Acharites et les Maturidites,
- La doctrine, la connaissance, la morale et l'éthique relèvent des écoles de jurisprudence islamique ; Hanafite, Malékite, Shâfi'ite et Hanbalite ainsi que les Soufis,
- Sont reconnues les institutions religieuses traditionnelles : Al-Azhar en Egypte, Zaytouna en Tunisie, Qarawiyyîn au Maroc, Hadramawi au Yemen,
- Sont exclues les institutions saoudiennes, dont l'Université islamique de Médine.

Le CLUB-ECEF a retenu la mise à l'écart des extrémistes du wahhabisme radical ainsi que l'esprit général quiétiste qui concilie tradition, modernité, piété religieuse et pacifisme. Le CLUB-ECEF regrette le manque de médiatisation de cet évènement.

Texte du discours incluant les résumés de la Conférence



Evènement : Déclaration de MARRAKECH

Date : 25-27 Janvier 2016

Plus de 300 personnalités musulmanes de 120 pays sont réunies à Marrakech pour la « **Conférence internationale sur les droits des minorités religieuses dans les pays à majorité musulmane** ».

Elle est organisée par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques du Royaume du Maroc et par le Forum de la promotion de la paix dans les sociétés Musulmanes. L'Union des Mosquées de France y prend part. Lors des échanges, les oulémas prennent comme référence les principes fondamentaux de l'islam : respect de la dignité humaine, liberté de religion, justice et non-discrimination, préservation de la paix, bienveillance envers autrui.

L'objectif de la conférence était :

- Offrir un cadre juridique rappelant les droits afférents aux minorités religieuses,
- Lancer un appel à l'action civile pour opérer un changement des mentalités.

La conférence a déclaré approuver :

- Les initiatives prônant la citoyenneté et la coexistence entre communautés religieuses,
- La fraternité entre les hommes au-delà de leur religion,
- La révision des manuels scolaires incitant à l'extrémisme et sapant l'unité des sociétés.

Le CLUB-ECEF a retenu les principes de liberté religieuse, de libre arbitre et de citoyenneté englobant toutes les appartenances ainsi que la nécessité de coopération entre les religions en temps de crise. Il a également retenu la déclaration pour le droit des minorités religieuses dans le monde islamique basée sur le principe de mobilisation de la société civile, et cela, même si la Déclaration n'a pas force de loi. Le CLUB-ECEF regrette le manque de médiatisation de cet évènement.

Déclaration Intégrale



Direction de l'enseignement catholique diocèse de Paris

Malgré de longues périodes d'échanges avec des instances de l'Education Nationale, les difficultés de progrès vers des éventuelles concrétisations des propositions d'actions du CLUB-ECEF (cérémonie républicaine de rentrée scolaire, formation au caractère laïque de la République et enseignement du fait religieux au temps présent) mêmes expérimentales ou pionnières, ont perduré bien que ces propositions aient été conçues en cohérence avec l'EMC (Enseignement Moral et Civique). Ceci a conduit le CLUB-ECEF à se tourner vers l'enseignement privé sous contrat. En effet il y règne une plus grande liberté pédagogique. C'est notamment le cas pour l'enseignement privé catholique sous contrat, de loin le plus important sur le plan quantitatif, avec de plus dans les programmes d'enseignement une part dédiée aux religions : La Pastorale.

Dans cette perspective, le CLUB-ECEF a établi des contacts avec trois instances : le Secrétariat Général de l'enseignement catholique, l'Evêché de Nanterre, la Direction de l'enseignement catholique du Diocèse de Paris.

Après l'envoi de la documentation du CLUB-ECEF sur ses propositions d'actions et comprenant aussi l'ouvrage « République et Religions... » une première réunion a eu lieu mi-décembre avec la Direction de l'enseignement catholique du Diocèse de Paris. Le dossier étant connu, les échanges ont très vite porté sur comment progresser vers des concrétisations même expérimentales.

Pour le projet de cérémonie républicaine de rentrée scolaire, il a été souligné qu'existent de telles cérémonies dans les établissements catholiques. Hétérogènes d'un établissement à l'autre, car adaptées à des milieux sociaux très différents, elles ont en commun d'être festives, caritatives et religieuses, visant à créer un sentiment d'appartenance. Les valeurs de la République laïque y sont reconnues car les élèves non catholiques ne subissent aucune pression.

Le projet de formation au caractère laïque de la République et au fait religieux au temps présent retient l'attention. Des responsables d'enseignements dont ceux de la Pastorale seraient preneur mais pour réussir une véritable mise en œuvre il faut passer par des expérimentations. Deux voies sont alors envisagées. D'un part des séquence



Régime concordataire en Alsace et Moselle. Enseignement/Enseignants en école publique

En Alsace et Moselle, la relation entre l'Etat et les religions ne relève pas de la loi de 1905 mais du régime du concordat.

De quoi s'agit-il

Après les troubles de la Révolution et face à une situation chaotique, Napoléon Bonaparte, Premier Consul, négocie et avec le pape Pie VII, en 1801, un concordat qui organise de façon pérenne et apaisée les relations entre la Papauté et l'Etat. Cet accord sera étendu et adapté en 1802 aux cultes protestants, calviniste et luthérien, puis en 1808 au culte israélite.

Le concordat restera en vigueur sur le territoire national jusqu'en 1905, abrogé unilatéralement par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

La situation est différente en Alsace-Moselle

Après la défaite française de 1870, ces territoires sont annexés par l'Allemagne, et le régime concordataire maintenu. En 1905, l'Alsace et la Moselle, alors allemandes, ne sont pas concernés par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Après la première guerre mondiale, le traité de Versailles, en 1919, acte le retour de l'Alsace et de la Moselle à la France, mais n'abolit pas le régime concordataire "par respect des traditions des provinces reconquises". Le respect du Concordat est affirmé depuis le début de la guerre (par le Général Joffre en 1914) et confirmé à la fin (par le Général Pétain en 1918). A la suite de critiques et contestations, le Conseil d'Etat déclare, le 24 janvier 1925, que le Concordat est toujours en vigueur. Sont également maintenues des dispositions du droit allemand sur les associations, la sécurité sociale, et le délit de blasphème (qui ne sera abrogé qu'en 2017). Plus récemment, le Conseil constitutionnel, "confirme sa validité comme une tradition républicaine", par décision du 21 février 2013.

Quel est aujourd'hui le statut des religieux en Alsace et Moselle

Les prêtres, évêques, pasteurs, rabbins sont rémunérés selon les barèmes de la fonction publique et nommés, selon leur rang et leur statut, par le ministre de l'Intérieur, le premier Ministre ou le Président de la République (en accord avec le Vatican).

Pour les autres religions (Bouddhisme, Islam, diverses églises protestantes...), le concordat ne s'applique pas, cependant le droit local des associations permet le financement public des lieux de culte, ce qui a été le cas pour la grande mosquée de Strasbourg.

expérimentales sur ce thème dans quelques classes si possible par des étudiants du supérieur formés à cette fin et intervenant dans un esprit de service public. Un membre de la famille d'un des participants du CLUB-ECEF étant dans ce dispositif actuellement, il est convenu une réunion d'échange sur son expérience. D'autre part, il s'agit d'un réseau d'établissements ayant en classe de terminale une expérimentation d'un cours « droit et grands enjeux contemporains » qui offre une opportunité ou sur cette formation ou sur les propositions de famille parentale et parrainage civil.

De plus dans ce réseau il est souhaité que soit organisée au dernier trimestre 2021 une conférence, ouverte à tous les établissements, sur ces thématiques du CLUB-ECEF par certains de nos grands « référents ». Est en particulier cité : Nicolas Cadène, Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité.

La situation dans l'enseignement public

Des professeurs, formés dans les facultés de théologie catholique et protestante des universités de Strasbourg et de Lorraine, animent des cours dits "de culture religieuse ou de faits religieux", dans les établissements publics. Ces cours ne sont pas du catéchisme, mais de l'histoire des religions et sont facultatifs. En primaire, les élèves peuvent, à la place, suivre un cours de morale. Au collège et en lycée, il n'y a pas de substitution possible et on note une tendance forte à la diminution du nombre d'élèves inscrits. Les écoles privées confessionnelles ne sont pas affectées par ce régime.

Et pour l'avenir ?

Enrichir la réflexion actuelle sur l'enseignement du fait religieux dans l'école publique avec cette situation en Alsace-Moselle ? Réfléchir sur la loi Goblet de 1886 qui stipule que l'enseignement dans l'école publique est confié à un personnel uniquement laïque?

RENCONTRE, CONFERENCES, EVENEMENTS



Débat 9 juin 2021 : Extension du thème au bien commun

COVID a conduit à reporter le débat programmé en octobre 2020 à juin 2021 le mardi 9.

Le thème de ce débat a pour origine les similitudes qui devaient nécessairement exister entre les textes/événements fondateurs de la République et des religions abrahamiques pour que soit constaté aujourd'hui le haut niveau de convergences entre les valeurs portées par chacun et chacune sur le plan du vécu. Ainsi nous avons considéré :

Le vote de la DDHC, le 26 août 1789, célébré à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet,

La remise des tables de la loi à Moïse, célébrée à Chavouot,

Le don de l'Esprit Saint, concluant le cycle de la mort de Jésus, de sa résurrection et de son ascension, célébré à la Pentecôte,

La première révélation du Coran, qui s'étala sur 23 ans, célébrée à Laylat al quadr.

A chaque fois il s'agit de la libération de l'homme par la loi et de sa responsabilisation pour les progrès de la société. Mais des spécificités apparaissent comme quelle société: la société française? la communauté des croyants avec la considération des autres composantes de l'humanité? voire l'humanité tout entière sans imposer une croyance?...

Dans les questionnements qui en résultent, il y a comment exploiter les similitudes qui seront confirmées au bénéfice d'une meilleure acceptation de l'autre notamment par l'éducation au fait religieux et via les médias.

Il y a aussi, pour la responsabilisation de l'homme déjà mentionnée, qu'en est-il du bien commun. Cette question prend une actualité particulière en cette période de COVID où les instances gouvernementales de France et de nombreux autres pays rappellent qu'il est de la responsabilité de chacun d'en finir avec ces contraintes imposées à la vie sociale et d'en tirer profit pour un meilleur futur dont protéger le bien commun de tous : la Terre.

Le CLUB-ECEF a décidé d'étendre le thème du débat à cette question, encouragé, au-delà des expressions des instances de la République, par des écrits récents d'instances ou personnalités représentatives d'autres composantes de la société tels :

- Mai 2019 : « Charte de la Mecque » » issue d'une conférence regroupant

- 1200 muftis et savants de la Oumma de 139 pays différents,
- Octobre 2019 : « Après Dieu » du Pasteur François Clavairoly, Président de la Fédération Protestante de France, un des intervenants au débat,
 - Mars 2020 : « Réinventer les aurores » du Grand Rabbin de France, Haïm Korsia, également intervenant au débat,
 - Septembre 2020 : encyclique « Fratelli tutti » du Pape François,
 - Novembre 2020 : « La fraternité ou la mort » tribune dans La Vie de Jean-Christophe Fromantin, Maire de Neuilly-sur-Seine, également intervenant au débat, et de Monseigneur Antoine de Romanet, Evêque aux armées.

Les autres intervenants sont : Nicolas Cadène, Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité, Ghaled Bencheikh, Président de la Fondation de l'Islam de France, Monseigneur Jean-Charles Descubes, représentant la Conférence des Evêques de France.

Il reste à espérer que le souci du bien commun par chacun fera que le débat pourra effectivement avoir lieu le 9 juin. **Retenez cette date.**

Quatre textes/événements fondateurs de la République et des Religions

REJOIGNEZ-NOUS



Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et ses projets. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement au niveau national, d'être nombreux à les relayer, à indiquer des pistes, à donner des avis, à proposer des actions. Vous pouvez nous rejoindre en qualité de membre, apportant votre domaine de prédilection, quel que soit le niveau d'implication choisi (Soutien, Contributeur, Questionneur), vous consacrant à la réflexion ou nous relayant auprès d'institutions telles que mairies, écoles, préfectures... susceptibles de mettre en œuvre certaines de nos propositions d'actions.

Si vous envisagez de rejoindre le CLUB-ECEF, vous pouvez dès à présent, afin de mieux vous intégrer dans ce premier semestre 2021, nous faire savoir auquel des thèmes explicités dans cette Newsletter vous aimeriez participer.

Adhérez

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine
contact@club-ecef.org

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire "

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)



© 2021 CLUB-ECEF